

# Garantie limitée de un (1) an ou deux mille (2000) heures pour groupes électrogènes stationnaires de secours et primaires

Ce produit Kohler a été fabriqué et inspecté avec soin par du personnel qualifié. Si vous êtes l'acheteur original, Kohler Co. garantit, pour la période indiquée ci-dessous, chaque produit contre tout défaut de matières et de fabrication. La réparation, le remplacement ou le réglage approprié sera effectué au choix de Kohler Co., si le produit se révèle après inspection par Kohler Co. être installé, entretenu et utilisé conformément aux instructions des manuels de Kohler Co. La mise en service doit être effectuée par un distributeur, concessionnaire ou représentant agréé de Kohler. La présente garantie ne couvre pas les défauts causés par l'endommagement, l'utilisation abusive, le mauvais usage, les réparations ou l'entretien exécutés par des techniciens non agréés; ou par l'usure normale.

## Produit Kohler

Groupe électrogène et accessoires

Groupe électrogène primaire

d'au moins 20 kW.

## Couverture de la garantie\*

Un (1) an ou 2000 heures (selon la première échéance) à compter de la date de la mise en service initiale.†

Un (1) an ou 2000 heures (selon la première échéance) à compter de la date de la mise en service initiale.†

\*Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Demandez tous les détails à votre distributeur ou concessionnaire Kohler.

†La mise en service doit s'effectuer dans les 24 mois de l'envoi initial du produit par Kohler Co.

La garantie ne couvre pas :

1. L'usure normale du moteur, les mises au point régulières, les pièces nécessaires pour la mise au point, les réglages et l'entretien régulier.
2. Les dommages causés par des accidents, une installation ou manutention incorrecte, des réparations défectueuses n'ayant pas été effectuées par un technicien agréé, ou par un remisage incorrect.
3. Les dommages causés par des méthodes contraires aux spécifications ou recommandations publiées, notamment l'emploi d'un carburant inadéquat, le fonctionnement à des vitesses, charges ou conditions inadéquates, ou encore les dommages faisant suite à des modifications ou à une installation incorrectes.
4. Les dommages causés par un entretien négligent, notamment :
  - a. L'alimentation incorrecte et insuffisante en huile de lubrification.
  - b. Le défaut de garder propres le dispositif d'admission d'air et les ailettes de refroidissement.
  - c. L'entretien incorrect du filtre à air.
  - d. L'alimentation insuffisante en liquide et/ou air de refroidissement.
  - e. Le défaut d'effectuer l'entretien préventif conforme aux prescriptions des manuels fournis.
  - f. Le défaut de faire fonctionner régulièrement le groupe électrogène sous charge (appareils stationnaires seulement).
5. Les frais d'installation initiale et les coûts de mise en service.
6. Les accumulateurs de démarrage et les dépenses connexes suivantes :
  - a. Les frais de main-d'œuvre liés à l'entretien des accumulateurs.
  - b. Les frais de déplacement liés à l'entretien des accumulateurs.
7. Les dispositifs de chauffage du liquide de refroidissement, les commandes de chauffage et les pompes de circulation après la première année.
8. La location de matériel pendant les réparations au titre de la garantie.
9. Les pièces achetées auprès de sources autres que Kohler Co. Le remplacement d'une pièce défectueuse de marque Kohler par une pièce d'une autre marque annule la garantie de la pièce en question.
10. Les radiateurs ayant été remplacés au lieu d'être réparés.
11. Les pompes d'injection n'ayant pas été réparées par le mécanicien d'un concessionnaire local agréé.
12. Les frais de main-d'œuvre perçus dans des ateliers de réparation non agréés de Kohler Co. sans l'autorisation préalable du Service des garanties de Kohler Co.
13. Les liquides du moteur comme le carburant, l'huile ou le liquide de refroidissement ou l'antigel.
14. Les fournitures d'atelier, comme les adhésifs, les solvants de nettoyage et les chiffons.
15. Les frais engagés dans l'examen de plaintes en matière de rendement, à moins que le problème n'ait été causé par des vices de matériaux ou de fabrication de Kohler.
16. Les pièces d'entretien comme les fusibles, lampes, filtres, bougies, colliers de serrage lâches ou non étanches, et les réglages.

Un formulaire d'avis de mise en service doit être consigné dans les bureaux de Kohler Co. Il doit être rempli par le vendeur et doit parvenir à Kohler dans les 60 jours qui suivent la date de la mise en service initiale. Kohler Co. enregistrera automatiquement, dans les 60 jours de la mise en service initiale, les groupes de secours non enregistrés en utilisant la date d'expédition par Kohler Co. comme date d'entrée en vigueur.

Pour vous prévaloir de la garantie, composez le 1 800 544-2444 pour joindre le représentant agréé Kohler le plus proche, ou écrivez à Kohler Co., Generator Service Department, Kohler, WI 53044 U.S.A.

KOHLER CO. NE SERA RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE SPÉCIAL, FORTUIT OU INDIRECT, y compris, entre autres, les frais de main-d'œuvre fortuits ou indirects, d'installation, de communications téléphoniques ou de transport liés au remplacement ou à la réparation de pièces défectueuses.

Il s'agit ici de notre garantie écrite exclusive. Nous n'offrons aucune autre garantie expresse et personne n'est habilité à en offrir une en notre nom.

TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU LÉGALE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE PORTANT SUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU LA CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER, est expressément limitée à la durée de la présente garantie. Certaines provinces (états) ne permettent pas de limiter la durée d'une garantie implicite, d'exclure ou de limiter les dommages accessoires ou consécutifs; les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent par conséquent ne pas s'appliquer à votre cas.

La présente garantie vous confère des droits précis. Il se peut que vous jouissiez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

# KOHLER®

# POWER SYSTEMS

KOHLER CO. Kohler, Wisconsin 53044

Téléphone : (920) 565-3381; site Web : [www.kohlergenerators.com](http://www.kohlergenerators.com)

Télécopieur (É.-U.) : (920) 459-1646; Télécopieur (International) : (920) 459-1614

Pour le comptoir de vente et de service le plus près de chez vous, au Canada et aux États-Unis, composez le 1 800 544-2444